

RCS : ANGOULEME

Code greffe : 1601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGOULEME atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00441

Numéro SIREN : 804 606 838

Nom ou dénomination : 2CLBE CAMPS

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2023 sous le numéro de dépôt 5029

2CLBE CAMPS
Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 1 Chemin du Bois des Marceaux
16200 MAINXE GONDEVILLE
804 606 838 RCS ANGOULEME

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 1^{ER} OCTOBRE 2023

Le 1er octobre 2023 à 9 h 00, les associés se sont réunis au siège social, 1 Chemin du Bois des Marceaux 16200 MAINXE GONDEVILLE, en assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe CAMPS Gérant associé présent.

Le Président de Séance constate que sont présents :

- Monsieur Christophe CAMPS, demeurant 13 chemin du Bois des Marceaux 16200 MAINXE GONDEVILLE détenteur de la pleine propriété de 850 parts, n°1 à 850 ;
- Madame Christelle CAMPS, demeurant 13 chemin du Bois des Marceaux 16200 MAINXE GONDEVILLE détenteur de la pleine propriété de 850 parts, 851 à 1 700 ;
- Madame Louise CAMPS, demeurant 5 chemin du Renfermis 16720 SAINT-MEME-LES-CARRIERES détenteur de la pleine propriété de 100 parts, 1 701 à 1 800 ;
- Monsieur Baptiste CAMPS, demeurant 13 Chemin du Bois de Marceaux 16200 MAINXE GONDEVILLE détenteur de la pleine propriété de 100 parts, 1 801 à 1 900 ;
- Monsieur Emile CAMPS, demeurant 13 Chemin du Bois de Marceaux 16200 MAINXE GONDEVILLE détenteur de la pleine propriété de 100 parts, 1 901 à 2 000 ;

Total des parts des associés présents ou représentés : 2 000 parts détenues en pleine propriété sur les 2 000 parts composant le capital social.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de la Gérance ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Madame Louise CAMPS en qualité de gérante,
- Ouverture d'un autre établissement avec transfert de l'établissement principal,
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

**PREMIÈRE RESOLUTION – NOMINATION DE MADAME LOUISE CAMPS EN QUALITE DE
GERANTE**

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer en qualité de nouvelle gérante Madame Louise CAMPS demeurant 5 chemin du Renfermis 16720 SAINT-MEME-LES-CARRIERES pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} octobre 2023.

Madame Louise CAMPS exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Madame Louise CAMPS disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts aux associés.

Madame Louise CAMPS représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Madame Louise CAMPS a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions et qu'elle n'était l'objet d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIÈME RESOLUTION OUVERTURE D'UN AUTRE ETABLISSEMENT ET TRANSFERT DE
L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer l'établissement principal de 1 chemin du Bois des Marceaux 16200 MAINXE GONDEVILLE à 5 chemin du Renfermis 16720 SAINT MEME LES CARRIERES suite à l'ouverture de cet établissement, à compter du 01/10/2023.

Le siège social reste au « 1 chemin du Bois des Marceaux 16200 MAINXE GONDEVILLE ».

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES

FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.


Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 h 00.

Monsieur Christophe CAMPS



Madame Christelle CAMPS



Madame Louise CAMPS

Signature précédée de la mention manuscrite

« Bon pour acceptation des fonctions de gérante »

Bon pour acceptation des
fonctions de gérante

Monsieur Baptiste CAMPS



Monsieur Emile CAMPS

